

CONSEIL MUNICIPAL

du lundi 13 septembre 2007

Lors de la réunion qui s'est tenue le mercredi 13 septembre à 19 h 30, le Conseil municipal a renouvelé pour trois ans le contrat informatique avec la Société Segilog soit un montant annuel de 1300 € H.T., plus le logiciel cadastre 70 € H.T. par an.

Concernant le changement de locataire au logement de l'ancienne poste, le Conseil accepte la demande de Melle Ljubica Neckovic, au 1^{er}.10.2007 (loyer 330 €).

Afin d'appuyer la demande de permis de construire de M. Buthon et Melle Bloëm, au lieu-dit « La Ferrandière », le Conseil Municipal, après étude du dossier, considérant que la population peut encore augmenter (20,23 habitants au km² sur Coulonges) que la maison restera cachée car entourée d'un bois sur un côté et de haies autrement, et que cela ne gênerait en rien le bien-être de la commune, au contraire, le conseil décide d'accepter cette demande de construction d'une maison d'habitation de 135 m² sur un terrain réf. ZE n° 30 b, de 4150 m².

Suite à quelques dégradations dans les salles des fêtes, le Conseil Municipal décide de demander une caution de 200 € pour couvrir d'éventuels risques à l'occasion de chaque location de salle, la grande ou la petite, à partir de la date de réception de l'accord de notre Sous-Préfecture. L'assurance en responsabilité civile de chaque « locataire » devra être vérifiée.